



COMMUNE DE BIBLISHEIM

**PROCES - VERBAL SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2023**

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. DEUTSCH Laurent, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, M. RITTER Fabrice, M. SCHEUER Marc, Mme TRITSCHLER Patricia, M. WEBER Pierre,

Membres absents excusés: Mme BUFF Christiane,

Membres absents non excusés: ---

Pouvoirs: ---

Date de la convocation: 2 novembre 2023

Avant de passer à l'ordre du jour:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: M. RITTER Fabrice

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 OCTOBRE 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	NEANT	
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 23 mars 2023 (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Locales).

Dépenses de fonctionnement:

Cpte 615221: entretien réparation bâtiments publics :	- 500 €
Cpte 6615 – intérêt comptes courants et dépôts créditeurs :	+ 500 €

AGREMENT DES CANDIDATS A LA LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'adjudication de la chasse est fixée au 9 novembre 2023 et que les candidats pouvaient déposer leur dossier jusqu'au 31 octobre 2023. Trois dossiers ont été déposés, mais seuls deux sont conformes et complets. Ces dossiers ont été soumis à l'avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse.

Considérant que les candidatures de Messieurs Fabrice RITTER et Rebel ABI KENAAN sont conformes au cahier des charges type, le Conseil Municipal agréé ces candidatures.

Considérant que le dossier de Monsieur Théo MATHIEU est arrivé hors délai et que le montant de la promesse de caution bancaire n'est pas conforme au cahier des charges type, le Conseil Municipal refuse l'agrément de cette candidature.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2024-2027 DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires arrive à échéance au 31 décembre 2023 et que le Conseil Municipal avait chargé le Centre de Gestion du Bas-Rhin d'organiser une consultation en vue de la mise en place d'un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2024.

Elle présente le résultat de cette consultation.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2024 – 2027 du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

DIVERS

➤ **Campagne de thermographie**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu du nombre de demandes, la candidature de la commune n'a pas été retenue pour cette campagne mais elle sera prioritairement intégrée dans la prochaine programmation.

➤ **Piste cyclable**

La barrière sur la piste cyclable est régulièrement démontée et la goupille a disparu. La Communauté de Communes attend toujours une nouvelle goupille.

➤ **Maison des Associations**

Madame le Maire rappelle le projet d'agrandissement de la Maison des Associations. Le devis pour la pompe à chaleur n'a pas encore été transmis.

➤ **Entretien des trottoirs**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a demandé aux riverains d'entretenir leurs trottoirs et caniveau. Face à la récalcitrance de certains, elle a été amenée à prendre un arrêté de police municipale pour rendre cet entretien obligatoire.

➤ **Informations diverses**

⇒ *Halloween*: De nombreux enfants ont participé à la tournée d'Halloween. Plusieurs maisons étaient également décorées.

Fin de la réunion : 20 H 40

Le Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES

Mireille Cabirol de Saint Georges

